

Tellement servi à toutes les sauces et la plupart du temps à mauvais escient par les gestionnaires, on a l'impression que la continuité écologique aurait découvert les ripisylves. Sans bien savoir ce qui se cache derrière ce mot savant, sans les connaître, comment diagnostiquer des règles de gestion et des itinéraires techniques pour en créer ? C'est ainsi que des projets de « plantation de ripisylves » naissent partout en France.

Qu'est-ce qu'une ripisylve ?

Le terme ripisylve provient étymologiquement du latin « ripa » (la rive) et de « sylva » (la forêt). Elle fonctionne comme une autre forêt à ceci près que, se trouvant dans le lit majeur d'un cours d'eau, elle subit de fortes contraintes hydriques lui conférant une dynamique très particulière. Elle est tributaire de la nature du substrat alluvial (granulométrie, porosité, taux de matière organique), des variations de niveau la nappe phréatique et des inondations plus ou moins fréquentes. L'impact de la submersion n'est pas le même quand il s'agit d'une crue hivernale ou d'une submersion plus ou moins longue pendant la période de végétation. *« Si l'on s'appuie sur la définition qu'a donnée G.Pautou de la forêt riveraine, ou ripisylve, en 1984, reprise et précisée par Pautou et al.1985 et qui s'inspire des travaux de Carbiener (1970),1982,1984,) et Walter (1974), celle-ci abrite des écosystèmes forestiers dominés par des essence ligneuses, qui bordent le chenal principal et les chenaux secondaires ; ils sont liés à la présence d'une nappe aquifère (à variations faibles ou marquées), et inondés de façon régulière ou exceptionnelle ».* (Piégay, Pautou, Ruffinoni) 2003.

La largeur de la ripisylve varie en fonction de la largeur du lit majeur (topographie) et du mode d'occupation du sol qui varie au fil des décennies. En fonction de ces deux facteurs, elle peut être un corridor étroit.

Nous réfutons de qualifier un linéaire d'arbres de "ripisylve", encore moins un alignement discontinu. Bureaux d'étude et syndicats de rivières vont jusqu'à baptiser « ripisylve » quelques arbres clairsemés voire très éloignés. Il faut reconnaître qu'à part les forestiers qui ont une assez bonne appréciation de la ripisylve, des définitions variables voire fantaisistes existent. Il faut au moins trois strates pour qualifier une ripisylve et une largeur de 5-6 mètres nous semble un minimum.

Nous ne partageons pas l'appréciation fragile qui admet réduire la ripisylve à sa plus simple expression : *« elle peut être un cordon arboré étroit qui souligne le bord du lit mineur de la rivière »* (Gérard Degoutte).

Sur le plan sémantique : nous préférons laisser le belgicisme(*) « arboré » aux agences immobilières. On ne doit pas dire « le bord du lit mineur arboré » mais « le bord du lit mineur planté d'arbres » (ou « comportant des arbres » s'ils sont spontanés).

Sur le fond : que ce soit en rase campagne ou dans une vallée, un alignement de feuillus ou de résineux ne suffit pas à qualifier « une forêt », loin s'en faut. Ni sur le plan environnemental (symbioses) ni au plan administratif.

La FAO définit le stade de « forêt » par rapport au couvert : 15%,20%, 30% etc... Ce taux varie pour chaque pays. En France cette approche est notoirement insuffisante : un certain

nombre de pieds/ha sont exigés pour qualifier (essentiellement fiscalement) une forêt. Une prairie en fond de vallée avec un alignement ligneux rivulaire ne sera pas classée en nature de « bois » au cadastre. Ce linéaire ne pourra jamais bénéficier d'allègements fiscaux (Monichon ou ISF) car il n'obtiendra pas de certificat au titre des articles L.124-1 et L.313-2 du code forestier.

En résumé, même s'il existe des ligneux rivulaires, sur la « ripa » (rive) il n'y a donc pas de « sylva » (forêt) qui sous-entend une forme massive et non pas linéaire.

Nous ne traiterons pas les multiples intérêts de la ripisylve, largement évoqués dans la littérature.

Il nous semble nécessaire d'apporter un éclairage sur les enjeux, la pertinence des diagnostics et le gain environnemental de certains travaux.

Les créations de ripisylves : des prescriptions ubuesques

Les interactions entre la végétation rivulaire et le cours d'eau sont nombreuses. C'est un truisme pour qui a observé les performances de l'aulne glutineux en France, mais citons Hickin et Nanson (1984) et Hupp (1986) qui ont montré que les berges protégées par un système racinaire offraient une meilleure capacité de résistance à l'érosion latérale.

Depuis la découverte de l'existence des ripisylves par les syndicats de rivière, les gestionnaires "plantent des ripisylves" ; traduisons : "ils plantent des arbres dans l'espoir que ces plantations deviennent des ripisylves".

Le culte du "propre" associé au défaut d'observation

Le bon sens fait hélas souvent défaut. Outre les bases scientifiques ci-dessous, les gestionnaires devraient au moins avoir lu les numéros 51 et 52 de « la Hulotte » traitant de l'aulne noir (*alnus glutinosa*).

Pour la réalisation de travaux, les Agences de l'eau semblent encourager financièrement le recours aux associations d'insertion. Pourquoi pas ! C'est une opportunité d'intérêt général. Il ne faut cependant pas perdre de vue que moins l'ouvrier est spécialisé, plus l'encadrement doit l'être et assurer une présence permanente. Cela n'empêche pas le réflexe de « faire propre », gage dans l'esprit de l'intervenant, d'un « travail bien fait ».



Un chantier très propre : saules coupés rez-terre, branchages brûlés, souches entaillées pour "empêcher les rejets". Tout cela dans quel dessein ?

Un manque de bon sens

« Les motifs conduisant les gestionnaires à des travaux d'entretien manquent souvent de clarté. Qualifiés de techniques « écologiques » car leurs impacts sur le milieu naturel sont nettement inférieurs à ceux provoqués par des interventions mécanisées » (Piégay-Pautou-Ruffinoni) 2003.

Si l'approche écologique a progressé : fascinage du saule, utilisation de toiles de coco, de chanvre textile, création de barrières en plessis (déjà pratiquée par les Gaulois), le bon sens fait encore trop souvent défaut.

Dans les diagnostics de lutte contre les plantes dites envahissantes (les remèdes sans effet sont plus calamiteux que les prétendus désordres), dans les diagnostics et le choix des matériaux, les BE sont dans la croyance ou la démesure.

Sans aucune réflexion globale, les gestionnaires ont recours aux produits pétroliers. Des

milliers de tonnes de bâches plastiques et de manchons de protection sont utilisés annuellement. De pratiques douces, on arrive à des techniques dures. Avant la continuité écologique, ces produits étaient plus ou moins éloignés des cours d'eau. Un fort pourcentage restait en forêt. En copiant des modes forestiers, en n'imaginant pas des processus spécifiques aux zones ripariennes, en portant ces tonnes de plastiques sur les rives des cours d'eau, nous avons la garantie que cette pollution terminera sa course dans l'océan en alimentant durablement la mer de plastique.



Après quelques années au soleil, ces manchons de protection des plants se désagrègent en petites particules qui rejoindront le cours d'eau.

Ripisylve. Allaine. Contrat de rivière

Une gestion d'apprentis sorciers sans cohérence

Une forêt en équilibre avec les conditions du milieu est un écosystème qui peut se gérer de manière fine (proche de la nature) et qui réagit (sauf tempête) plutôt bien à la patte du chef d'orchestre.

Une ripisylve, en raison des contingences fortes qu'elle subit et que le gestionnaire ne peut prédire, constitue vraiment un cas très particulier en raison de conditions édaphiques et hydriques instables.

A la contrainte naturelle, il n'est pas nécessaire d'ajouter l'erreur humaine.

Si certains rares BE (Bureaux d'étude) font preuve de professionnalisme, s'il est un domaine improvisé, c'est bien celui des boisements rivulaires; tant dans les prescriptions que dans les modalités de mise en œuvre des travaux. Et tout cela à des prix de revient études+travaux assez astronomiques.

Ces tergiversations techniques seront compensées par la nature mais pour ces anthroposystèmes, la "trajectoire" (Ch. Lévêque) de reconstitution sera un peu plus longue. Là où le bât blesse, c'est la dichotomie entre l'agitation sur la gestion de la ripisylve et les prescriptions dogmatiques sur le facteur le plus impactant : la variation artificielle et brutale de la nappe phréatique provoquée par la destruction des seuils.

D'un côté, le syndicat de rivière prétend « gérer » en plantant des arbres. De l'autre, en privant d'eau ceux qui existent, en mettant la nappe hors de portée de leur système racinaire, il ne sait pas qu'il détruit dès que les racines sont dénoyées.

Des centaines de kilomètres de rives sont d'ores et déjà affectés. Des milliers d'arbres crevés. Cet aveuglement destructeur ne semblant pas vouloir rectifier le tir, les désordres vont s'amplifier. Les arbres morts vont provoquer des charges d'entretien supplémentaires considérables pour des cours d'eau qui viennent de faire l'objet de grosses dépenses sous DIG ; à défaut, ils iront alimenter les embâcles.



« plantation de ripisylves. Comcom de Val de l'Indre-Brenne »

Note OCE : l'érosion va se poursuivre, provoquer un affouillement sous les racines et l'arbre tombera dans la rivière (chablis). Une 50 aine de boutures au fil de l'eau, sur la paroi et sur la berge pouvaient avoir un effet immédiat. Faire un avant-trou avec un fer à béton diamètre 12 et plançonnage de saule. C'est plus rapide, plus efficace et moins onéreux que de planter ces 7 protections contre les cerfs.

Cette "ripisylve" là, sur le plan économique et environnemental... mieux vaudrait laisser faire

la nature !

Elle a horreur du vide. Il suffirait, dans les prairies de fauche ou d'élevage, de poser un fil électrique pour empêcher l'accès aux bovins sur une largeur définie, pour voir l'épine noire, la ronce, le frêne, l'aulne, le saule, le sureau et le chardon se développer spontanément.



Haie ou ripisylve ?

Les maîtres d'ouvrages sont incapables (il suffit de lire les considérants oiseux des projets de DIG) de justifier des dépenses de plusieurs millions d'euros autrement que par la croyance et la mode. Les objectifs de gestion apparaissent lacunaires, les équipes sur le terrain bricolent sans directives alors qu'elles devraient être extrêmement précises. Couper des brindilles, des rejets de 5 à 10 cm de diamètre et laisser sur pied un gros frêne avec un affouillement de 2 mètres sous les racines (qui formera un chablis à très court terme) n'ont aucun intérêt.

Conclusion

Prétendre gérer la nature avec autant de fonds publics exigerait au minimum un certain professionnalisme au lieu d'approximations à tous les échelons. Les BE et les techniciens de rivières qui ne sont pas rigoureux dans les descriptions peuvent difficilement l'être dans les prescriptions.

Ces professions émergentes devraient affûter leur esprit d'observation (de la nature) et surtout, avoir recours au bon sens plutôt qu'imaginer réinventer des pratiques ancestrales et de vouloir « paraître ».

lire :

● "Les forêts riveraines des cours d'eau ; écologie, fonctions et gestion". Hervé Piégay, Guy Pautou, Charles Ruffinoni (2003) IDF. Institut pour le développement forestier.

http://www.foretpriveefrancaise.com/publications/voir/417/data/info/285528-Sommaire_ForetRiveraines.pdf

- "Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau"

Christian Lévêque. Editions Quae (2016) <http://www.quae.com/fr/r4819-quelles-rivieres-pour-demain-.html>

- ripisylve Degoutte : PDF ripisylve_Degoutte3

(*) PDF complet ici : arboré voir page 2

Texte concerné ci-dessous:

2.2. arboré

Le second exemple illustre l'effet pernicieux des cacographies, qui imposent une fausse image du mot (en synchronie comme en diachronie) par des rapprochements erronés.

L'article arboré du TLF (volume 1 [1974]) se présente ainsi (version résumée) :

ARBORÉ, ÉE, part. passé et adj.

I. Part. passé de arborer*.

II. Emploi adj.

A. – Emplois techn. [...]

B. – Région. (Belgique). Jardin arboré. Planté d'arbres : un de nos confrères critique et ne condamne point [dans le parler belge] certaines locutions de ce dialecte, telles que verdurier ou légumier pour marchand de légumes, jardin bien arboré pour jardin où il y a de beaux arbres ... Le Temps, 4 août 1938. Rem. Sous arborer HANSE 1949 remarque : « *On arbore, au sens propre, un mât, un drapeau ; au sens figuré, avec une idée d'ostentation, des lunettes, des bijoux, une décoration, des opinions, etc. Mais on n'arbore pas un jardin ou une colline (belgicisme). Il faut donc dire une colline plantée d'arbres.* »

STAT. – Fréq. abs. littér. : 56.

BBG. – Courrier des lecteurs. Vie Lang. 1963, p. 431. – GEORGE 1970– NYSTEN 1814 (1) .

À travers la prise de position de Hanse citée en « Remarque », le TLF renvoie le lecteur à l'article arborer, où on ne trouve pas de sens qui puisse être placé en amont de arboré « planté d'arbres (d'un terrain) », où on ne trouve pas non plus arborer « planter (un terrain) d'arbres », verbe qui se révèle, à l'examen de la documentation belgoromane, comme second par rapport à l'adjectif arboré.

Nous ne discuterons pas ici de la notice étymologique consacrée au verbe arborer. Nous nous taisons sur le choix de l'illustration de l'article arboré (qui fait encore référence au « dialecte » plutôt qu'à une variété régionale du français). Mais une question nous interpelle : les savants rédacteurs du TLF ne pouvaient-ils pas éviter le piège que leur tendait le discours puriste ?

Du reste, arboré n'est pas seulement un belgicisme, c'est aussi un terme géographique du français de

référence : savane arborée subst. fém. « savane présentant des arbres disséminés » (dp. Plaisance 1958). Le mot savant de Belgique (attesté dans les écrits notariaux liégeois depuis 1613, relevé comme belgicisme depuis le 19^e siècle, cf. Lechanteur 1973/1974) et le terme savant de France sont, selon toute vraisemblance, des formations indépendantes sur la base d'origine latine arbor-, qui explique aussi arboricole adj. « qui vit sur les arbres » et arboriser verbe trans « planter d'arbres », mots qui font l'objet d'un article dans le TLF(i).

On consultera von Wartburg in FEW 25, 90a, ARBOR II (où il faut corriger wallon arboré « garni d'arbres » en français de Belgique id.) ; Lechanteur 1973/1974 et 1975/1976 (où il faut rectifier l'étymologie) ; DSR s.v. arborisé

(1) Nysten 1814 : « ARBORÉ, adj. arboreus, qui appartient aux arbres : tige arborée ou arbrée ; celle des arbres ».